

## AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 15 juillet 2024 relative à la modification du règlement-taxe communal en matière de gestion des déchets ménagers, encombrants et y assimilés a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures en date du 17 septembre 2024. (Réf. FC05-2024-A234)

La décision est ouverte à l'inspection du public au secrétariat communal.

Clervaux, le 1<sup>er</sup> octobre 2024.  
Pour le collège échevinal,

(s) Georges KEIPES  
Bourgmestre

(s) Max KEIFFER  
Secrétaire communal